

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

du 07/01/26



Interdiction des réseaux sociaux aux moins de 15 ans : un bon constat, une mauvaise réponse.

À l'occasion de ses voeux de nouvel an, le Président de la République, Emmanuel Macron, a affirmé : « **Nous protégerons nos enfants et nos adolescents des réseaux sociaux et des écrans** », annonçant sa volonté de faire aboutir un projet de loi interdisant l'accès aux réseaux sociaux aux moins de 15 ans dès la rentrée 2026. Le CRAJEP Hauts-de-France partage pleinement le constat posé par le gouvernement : les usages numériques des enfants et des adolescent·es soulèvent de réels enjeux. Exposition à des contenus inappropriés, cyberharcèlement, atteintes au sommeil, à la santé mentale ou aux relations sociales sont des réalités documentées, que les acteurs et actrices de jeunesse constatent chaque jour sur le terrain. **Mais nous sommes en désaccord avec le moyen choisi : l'interdiction.**

L'éducation populaire plutôt que l'interdiction.

L'éducation populaire défend depuis toujours une conviction forte : **on ne protège pas durablement par l'interdiction, mais par l'éducation**, l'accompagnement et l'émancipation. Interdire l'accès aux réseaux sociaux aux moins de 15 ans ne répond ni à la complexité des usages, ni aux besoins des jeunes. Les expériences internationales le montrent déjà. En Australie, où les réseaux sociaux sont officiellement interdits aux moins de 16 ans depuis le 10 décembre dernier, les jeunes continuent massivement d'y être présents. Ils trouvent et trouveront toujours des failles techniques, des contournements, souvent sans accompagnement adulte, **augmentant ainsi les risques que l'interdiction prétend combattre.**

Miser sur l'Éducation aux Médias et à l'Information et la Citoyenneté Numérique.

Plutôt que d'investir des moyens considérables dans des dispositifs de contrôle et de vérification d'âge, le CRAJEP Hauts-de-France appelle à un investissement massif et structurant dans **l'Éducation aux Médias et à l'Information (EMI) et l'Éducation à la Citoyenneté Numérique (ECN)**. Un enjeu d'autant plus crucial que 2025 était l'Année européenne de l'Éducation à la Citoyenneté Numérique, rappelant l'urgence d'outiller les jeunes pour comprendre, questionner, exercer leurs droits et leurs responsabilités dans l'espace numérique.

Les réseaux sociaux : aussi des espaces d'émancipation.

Les réseaux sociaux sont trop souvent décrits uniquement sous l'angle du danger. Or, dans la **recherche-action menée par le CRAJEP Hauts-de-France sur l'Éducation à la Citoyenneté Numérique**, de nombreux jeunes témoignent d'une tout autre réalité. Pour beaucoup, les réseaux sociaux sont des **espaces d'expression et d'émancipation**, des lieux où ils et elles peuvent expérimenter leur identité, s'informer, apprendre et créer, initiatives d'autant plus importantes pour des jeunes en situation d'isolement social, géographique ou familial. Les priver de ces espaces sans leur donner les clés pour les comprendre et les investir de manière critique et responsable, c'est prendre le risque de renforcer les inégalités et de rompre le dialogue entre générations.

Le CRAJEP Hauts-de-France appelle les pouvoirs publics à **renoncer à une réponse uniquement punitive et technique** et à reconnaître les jeunes comme des acteur·rices de leur citoyenneté numérique. **Protéger les enfants et les adolescent·es est une nécessité mais leur donner les moyens de comprendre, d'agir et de s'émanciper l'est tout autant.**

Les membres du CRAJEP Hauts-de-France

CONTACT PRESSE

Jérémie WILLIEZ

Chargé de plaidoyer

07 88 28 32 41

Stéphane DEPOILLY

Directeur

06 95 68 94 28

@crajephdf